

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE L'URBANISME



***CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES ZONES HUMIDES SOUS
LA CONVENTION RAMSAR***



COMPTE RENDU DE LA JOURNEE

Au centre le Ministre, vers à droite le Directeur Générale de l'INECN et le Directeur Général en charge de l'eau, vers à gauche le PF Ramsar et le Coordonnateur de l'ABO.

02/02/2012 09:10

Bujumbura, BURUNDI, 2 Février 2012

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES ZONES HUMIDES SOUS LA CONVENTION RAMSAR

Bujumbura, le 2 Février 2012

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE

Le 2 février de chaque année est célébré au niveau de tous les Parties Contractantes à la Convention Ramsar, la Journée Internationale des Zones Humides. Le thème de cette année est « ***Le Tourisme responsable, bénéfique pour les zones humides et les populations*** ».

A cette occasion, le Burundi s'est joint au reste du monde pour célébrer cette journée en intégrant le thème de l'année aux réalités nationales. Ainsi, cette journée au Parc National de la Rusizi qui a été retenu comme un des sites Ramsar d'importance internationale pour le Burundi.

Photo 1 : Hippopotames au bord de la rivière Rusizi



Le Ministre s'apprête à prononcer son discours

Les activités ont été marquées par trois moments forts à savoir :

Le Mots d'accueil et de bienvenu a été prononcé par le Directeur Général de l'INECN qui est une institution qui gère les Parcs et les Aires protégées au Burundi au nom du Ministère en charge de l'Eau de l'Environnement et de l'aménagement du Territoire.

Dans son mot d'Accueil à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, de la Délégation qui l'accompagnait, des autorités locales et de la population, le Directeur Général leur a souhaité la bienvenue au sein de ce Parc National de la Rusizi. Il a poursuivi son discours en disant que ce Parc a été désigné comme « Site Ramsar » par le Gouvernement du Burundi.

La célébration de cette journée dans le parc national de la Rusizi témoigne de la volonté du Gouvernement du Burundi de protéger les zones humides du pays et des Parcs et Aires protégées en particulier. Par ailleurs, la promulgation du nouveau décret qui redéfinit les limites du parc portant sa superficie de 5690ha à 10 673ha, est une démonstration d'une

volonté politique ferme du Gouvernement du Burundi dans la conservation des ressources naturelles pour le bien être de tous.

Le discours de circonstance a été prononcé par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme en rappelant le contexte et l'importance de cette Journée Mondiale

En effet, il a rappelé que cette journée du 2 février est une occasion pour chaque Partie Contractante à la convention de s'organiser pour célébrer cette journée en fonction du thème de l'année. Le thème de cette année est donc : « *Le Tourisme responsable, bénéfice pour les zones humides et les populations* ».

Il a poursuivi son discours en rappelant l'interdépendance de l'Homme et de son environnement, les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau. Ainsi, les zones humides constituent une ressource de grande valeur économique, culturelle, scientifique et récréative, dont la disparition serait irréparable. C'est pour ces motifs qu'un traité intergouvernemental a été créé dans la ville iranienne de Ramsar le 2 Février 1971.

Aujourd'hui, nous célébrons 41 ans avec **160 pays membres** et 1911 sites Ramsar dans le monde d'une superficie de 186 millions d'hectares formant ainsi le plus grand réseau mondial d'aires protégées.

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus riches de la planète et soutiennent l'humanité de différentes manières : elles fournissent de l'eau douce, entretiennent les pêcheries, aident à réguler le cycle de l'eau, soutiennent une partie de la biodiversité la plus exceptionnelle de la planète, jouent un rôle important en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, sont aussi sources de moyens d'existence durables pour certaines populations les plus pauvres du monde et offrent des lieux de loisirs à tous ceux d'entre nous qui en ont besoin.

Pour le cas de notre site de la Réserve nationale de la Rusizi, ce site renferme une biodiversité riche et varié en flore et faune en particulier les Hippopotames au niveau du Delta de la Rusizi. Des touristes viennent ici pour contempler la nature et le beau paysage du Delta de la Rusizi dans la plaine de l'Imbo.

Les services écosystémiques qu'offrent les zones humides ont des valeurs nettement supérieures à celle de tous les autres écosystèmes. Pourtant, on continue de détruire des zones humides pour faire place au développement d'autres spéculations tandis que d'autres sont dégradées par suite de mauvaises décisions en matière d'attribution des terres, par la pollution et par une surexploitation des ressources de la biodiversité qu'il renferme.

Le défi à relever pour les zones humides reste grand. Aux uns et aux autres qui œuvrent pour les zones humides et s'efforcent d'enrayer leur perte et leur dégradation, les défis majeurs auxquels il faut faire face sont entre autres la demande en expansion de produits alimentaires,

d'eau pour l'agriculture, d'espace pour le développement urbain, etc., et il faut sans plus tarder décider du mode de gestion de nos zones humides.

Les pays membres de la Convention doivent avoir la volonté politique, sur leur propre territoire, de sensibiliser sur l'importance de maintenir la santé des zones humides qui fournissent des services si fondamentaux à toutes les populations, riches ou pauvres.

Avant de terminer mon propos, Son Excellence Monsieur le Ministre a remercié les organisateurs de cette journée en particulier nos différents partenaires nationaux et internationaux qui ne cessent de nous accompagner dans la noble mission de préservations et de gestion durables des zones humides.

Visite guidée au Parc de la Rusizi

Les participants à cette journée ont fait le tour à l'intérieur du Parc et à l'embouchure de la rivière RUSIZI, au bord du Lac Tanganyika en observant la biodiversité composé de la flore et de la faune particulièrement les oiseaux migrateurs et les hippopotames.

Photo 2 : Les oiseaux migrateurs dans le Delta de la Rusizi



Médiatisation

Au cours de cette journée, une émission en direct sur l'environnement dénommé : « **Univers durable** » a été organisé à la Radio Télévision nationale « RTNB » sous un panel de trois Experts respectivement le Point Focal Ramsar représentant la Partie Contractantes de la Convention, le Président de l'ONG Action Ceinture Verte : « ACVE », le Coordonnateur de l'ONG Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux « ABO ».

L'objet de l'émission était centré sur l'importance des zones humides, particulièrement sur les sites d'importances internationales pour le Burundi les bénéfiques qu'on en tire et le rôle de la Convention Ramsar.

Photo 3 : Les journalistes s'apprêtent pour donner interview au PF Ramsar, le Coordonnateur de l'ABO et le représentant des pêcheurs.



Un CD Room est entrain d'être produit conjointement avec l'Association Burundaise pour la protection des Oiseaux « ABO » sur le déroulement de la JMZH du 2 février 2012 au Burundi et vous sera transmis au temps opportuns.

Fait à Bujumbura le 20 Février 2012

Ir Evariste RUFUGUTA

Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Eau,
de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire
et de l'Urbanisme

Point Focal Convention RAMSAR